

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
28	19	25

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour : 25	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenaél GOSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenaél GOSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-01. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité (25 pour),

DESIGNE Camille VERHOYE comme secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

« Pour extrait certifié conforme »

Le Maire,



Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
28	19	25

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour : 25	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOUT, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-02. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente qui, conformément à l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été affiché en mairie.

Le compte-rendu, annexé à la présente, a été transmis aux membres du Conseil municipal par courriel,

Monsieur Le Maire précise que des demandes de compléments ont été formulées d'une part par Laurette CLEQUIN et d'autre part par Gwenael GOSSELIN. Ces rajouts sont identifiés par un liseré à gauche du texte, dans les rubriques :

- 2024-03-15 MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT
- Informations diverses : Commission Voiries, réseaux divers et sécurité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte rendu de la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité (25 pour),

APPROUVE le compte rendu de la séance précédente.

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

« Pour extrait certifié conforme »

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-03. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Soazig MERAND a présenté, par courrier en date du 22 mars reçu par courrier électronique le 23 mars 2024, sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Madame la Sous-Préfète de Pontivy a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article 270 du code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

Considérant que la candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Marina JUHEL, a fait part de sa décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal ;

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur Génaro PONTILLO, a fait part de sa décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal ;

Considérant que la candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Betty LE HIR, a fait part de sa décision de siéger au sein du conseil municipal

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article 270 du code électoral, Madame Betty LE HIR est installée dans ses fonctions de conseiller municipal.

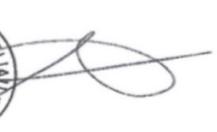
Le tableau du Conseil municipal a été mis à jour et Madame la Sous-Préfète de Pontivy a été informée de cette modification.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L212-4 ;

VU le code électoral et notamment son article L 270 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette installation de Mme Betty LE HIR en qualité de conseiller municipal.

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOUT, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-04. DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS (SANS DEBAT)
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION À M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Monsieur Claude ANNIC, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2023-07-17 du 11 juillet 2023, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe que les points qui suivent ne feront pas l'objet de débat, sauf questions particulières.

Date	N°	Objet
14/03/2024	2024-03-013	AVENANT N° 1- REAMENAGEMENT CABINET MEDICAL PHASE 2 – QUIDU COUVERTURE Les prestations supplémentaires au marché passés avec l'entreprise s'élèvent à : Total de l'avenant 1 : 630 € HT soit une plus-value de 2.42 % par rapport au marché initial. Ainsi le nouveau montant du marché est de 26 653.25 € H.T. soit 31 983.90 € TTC.
14/03/2024	2024-03-014	AVENANT N° 1- REAMENAGEMENT CABINET MEDICAL PHASE 2 – LE FALHER Les prestations supplémentaires au marché passés avec l'entreprise s'élèvent à : Total de l'avenant 1 : 1 093.95 € HT soit une plus-value de 5.46 % par rapport au marché initial. Ainsi le nouveau montant du marché est de 21 127.44 € H.T. soit 25 352.93 € TTC.
14/03/2024	2024-03-015	AVENANT N° 1- REAMENAGEMENT CABINET MEDICAL PHASE 2 – MOISAN CARRELAGE Les prestations en diminutions au marché passés avec l'entreprise s'élèvent à : Total de l'avenant 1 : 1 287.50 € HT soit une moins-value de 18.41 % par rapport au marché initial. Ainsi le nouveau montant du marché est de 5 706.36 € H.T. soit 6 847.63 € TTC.

14/03/2024	2024-03-016	AVENANT N° 1- REAMENAGEMENT CABINET MEDICAL PHASE 2 – MOISAN CARRELAGE - ANNULEE
15/03/2024	2024-03-017	AVENANT N° 1- REAMENAGEMENT CABINET MEDICAL PHASE 2 – ATLANTIQUE OUVERTURE Les prestations en diminutions au marché passés avec l'entreprise s'élèvent à : Total de l'avenant 1 : 1 682 € HT soit une moins-value de 12.62 % par rapport au marché initial. Ainsi le nouveau montant du marché est de 13 323 € H.T. soit 15 987.60 € TTC.
20/03/2024	2024-03-018	AVENANT N°3 – PÔLE ASSOCIATIF - SOCIETE SAS Jean-Yves LE FALHER Les prestations supplémentaires au marché passés avec l'entreprise s'élèvent à : Total de l'avenant 3 : 172.36 € H.T., soit une plus-value de 0.34 % par rapport au marché initial. Ainsi le nouveau montant du marché est de 55 959.26. € H.T. soit 67 151.11 € TTC.

Le Maire,



Claude ANNIC

AR-Sous-Préfecture de Pontivy

Acte certifié exécutoire

056-200085041-20240409-6-DE

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2024

Publication le : 10-04-2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte cette délibération.	
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	1

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-05. VOTE DU BUDGET COMMUNE 2024

VU l'avis de la commission des finances 15 février 2024,
VU le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,
VU le projet de budget primitif 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Finances s'est réunie les 15 février 2024 pour étudier les propositions de budgets. Le débat d'orientation budgétaire avait eu lieu le 14 mars 2024.

BUDGET COMMUNAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 883 500 €	4 883 500 €
Section d'investissement	5 057 158.32 €	5 057 158.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A la majorité de 25 voix pour, et 1 abstention (Christian Cleuyou)

APPROUVE la proposition de budget primitif 2024 de la commune de Pluméliau-Bieuzy.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-06. VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES IRIS 2024

VU l'avis de la commission des finances 15 février 2024,
VU le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,
VU le projet de budget primitif 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Finances s'est réunie les 15 février 2024 pour étudier les propositions de budgets. Le débat d'orientation budgétaire avait eu lieu le 14 mars 2024.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES IRIS

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	335 471.01 €	335 471.01 €
Section d'investissement	00,00 €	00,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE la proposition de budget annexe lotissement des IRIS 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-07. VOTE DU BUDGET ANNEXE LOGEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE 2024

VU l'avis de la commission des finances 15 février 2024,
VU le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,
VU le projet de budget primitif 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Finances s'est réunie les 15 février 2024 pour étudier les propositions de budgets. Le débat d'orientation budgétaire avait eu lieu le 14 mars 2024.

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	53 155 .80 €	53 155 .80 €
Section d'investissement	216 375.70 €	216 375.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE la proposition de budget annexe logements rue de la République 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-08. VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MECHENNEC 2024

VU l'avis de la commission des finances 15 février 2024,
VU le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,
VU le projet de budget primitif 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Finances s'est réunie les 15 février 2024 pour étudier les propositions de budgets. Le débat d'orientation budgétaire avait eu lieu le 14 mars 2024.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU MECHENNEC

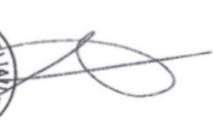
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	416 673.42 €	416 673.42 €
Section d'investissement	424 687.14 €	424 687.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE la proposition de budget annexe lotissement du Mechenec 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-09. VOTE DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2024

VU l'avis de la commission des finances 15 février 2024,
VU le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,
VU le projet de budget primitif 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Finances s'est réunie les 15 février 2024 pour étudier les propositions de budgets. Le débat d'orientation budgétaire avait eu lieu le 14 mars 2024.

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	78 679.07 €	78 679.07 €
Section d'investissement	392 526.71€	392 526.71€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE la proposition de budget annexe Photovoltaïque 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-10. VOTE DU BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL 2024

VU l'avis de la commission des finances 15 février 2024,
VU le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,
VU le projet de budget primitif 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Finances s'est réunie les 15 février 2024 pour étudier les propositions de budgets. Le débat d'orientation budgétaire avait eu lieu le 14 mars 2024.

BUDGET ANNEXE PÔLE MEDICAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	96 955.79 €	96 955.79 €
Section d'investissement	1 654 238.23 €	1 654 238.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE la proposition de budget annexe Pôle médical 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-11. VOTE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS RESTAURANT 2024

VU l'avis de la commission des finances 15 février 2024,
VU le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,
VU le projet de budget primitif 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Finances s'est réunie les 15 février 2024 pour étudier les propositions de budgets. Le débat d'orientation budgétaire avait eu lieu le 14 mars 2024.

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS RESTAURANT SAINT NICOLAS DES EAUX

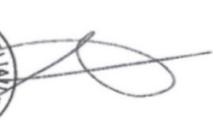
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	9 975.06€	9 975.06 €
Section d'investissement	126 623.28 €	126 623.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE la proposition de budget annexe Atelier relais St Nicolas des Eaux 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.	
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-12. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNE DE PLUMELIAU-BIEUZY

Le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.95%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.89 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.00 %

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales des foyers les plus modestes est effective depuis 2020 pour environ 80% de la population. Concernant les 20% restants, la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois années jusqu'en 2023. Ainsi, au 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1er janvier 2023.

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis de la Commission des Finances en date du 15 février, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024 (TFB, TFNB, THRS).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 15 février 2024,

VU la délibération préalable portant adoption du budget principal 2024,

CONSIDERANT le contexte budgétaire difficile, la municipalité propose de ne pas augmenter les taux des impôts communaux, afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE les taux d'imposition 2024 de la commune de Pluméliau-Bieuzy comme suit :

TAXES DIRECTES LOCALES	2022	2023	2024
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	34.89%	34.89%	34.89%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.00%	48.00%	48.00%
Taxe d'habitations sur les résidences secondaires	13.95%	13.95%	13.95%

FIXE le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2024 à 34.89 %

FIXE le taux de Taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2024 à 48.00 %

FIXE le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'exercice 2024 à 13.95 %

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,



Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte cette délibération.	
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	1

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-13. TABLEAU – DEMANDE DE SUBVENTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de restauration,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune peut solliciter les services de l'Etat de la Région ainsi que du Département du Morbihan des subventions pour le traitement et nettoyage d'un tableau, huile sur toile, « Le christ en croix ».

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'ETAT notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), et le Département.

Le montant de l'opération s'élève à 4 780 €uros H.T.
 Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
		État	1 195 €	25%
Traitement-Nettoyage	4 780 €	Région		
		Région (autre fond)		
		Département	1 434 €	30%
		EPCI (fonds de concours)		
		Autres		
		Autofinancement	2 151 €	45%
TOTAL H.T	4 780 € H.T	TOTAL H.T	4 780 € H.T	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A la majorité de 25 pour, et 1 abstention (Christian CLEUYOU)

APPROUVE le projet de traitement et nettoyage d'un tableau, huile sur toile, « Le christ en croix »,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
SOLLICITE l'Etat et le Département du Morbihan et tout organisme susceptible de participer financièrement à ce projet,
S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de subvention,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce projet.

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.	
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-14 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ADHESIONS

La commune apporte chaque année aux associations une aide sous forme de subvention en espèces dont la liste a été jointe au budget primitif présenté au Conseil municipal.

Toute association régulièrement déclarée et exerçant une activité d'intérêt général peut bénéficier d'une subvention publique. Il n'existe néanmoins aucun droit à l'obtention ou au renouvellement d'une subvention au profit d'une association. Celle-ci est toujours facultative, précaire et toujours conditionnelle.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 1611-4, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la collectivité qui l'a accordée. Le même article précise dans son alinéa 2 que tous groupements, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention :

- une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé,
- ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

De même, le Code des juridictions financières dispose en son article L 211-4 que la chambre régionale des comptes peut assurer la vérification des comptes des établissements, sociétés, groupements et organismes, quel que soit leur statut juridique auxquelles les collectivités territoriales apportent notamment, un concours financier supérieur à 1 500 euros. L'ensemble de ces dispositions s'imposent aux collectivités attribuant une subvention à des associations.

À la vue de ces éléments, Monsieur le Maire, après avis de la Commission Jeunesse Sports Loisirs et Vie Associative, de la Commission Affaires sociales et de la Commission Finances, propose d'attribuer individuellement les subventions suivantes :

Associations sportives et culturelles :

Associations sportives et culturelles	Contrôle effectifs	Licenciés/a dhérents	Jeunes 18ans	Adultes	Compét.	Plumélia-Bieuzy	%	inter Commun.	Autres communes	2024	Minimum subvention	Montant retenu 2024
Coefficient multiplicateur			13	3	13	0			0		100	
acs bieuz	-	40	4	36	40	40	100%			680.00		680.00 €
Amzer'Zo Darts club Plumélia	-	20	3	17	20	12	60%	1	7	350.00		350.00 €
Canoë-kayak de Plumélia	-	66	27	39	43	46	70%	10	10	1 027.00		1 027.00 €
les barjo/s	-	15	-	15	15	15	100%	-	-	240.00		240.00 €
Cercle sportif Plumélois	-	170	90	80	170	137	81%	11	22	3 620.00		3 620.00 €
Karaté Défense Shoto Contact	-	56	42	14	35	40	71%	16	-	1 043.00		1 043.00 €
Team Morbihan	-	17	10	5	15	3	18%	-	16	340.00		340.00 €
Pluméloisirs	-	135	-	135	-	123	91%	8	4	405.00		405.00 €
Société de chasse de Plumélia	-	93	-	89	-	66	71%	-	31	267.00		267.00 €
acca de bieuz chasse	-	37	-	37	-	22	59%	-	15	111.00		111.00 €
club des boulistes	-	61	-	61	-	36	59%	5	20	183.00		183.00 €
cyclo randonneurs	-	25	-	25	-	21	84%	1	3	75.00	100	100.00 €
manège team competition	-	25	10	15	21	10	40%	9	6	448.00		448.00 €
gym pour tous Bieuzy	-	17	-	17	-	17	100%	-	-	51.00	100	100.00 €
mignoned ar bro	-	14	6	8	-	4	29%	8	2	102.00	-	102.00 €
les amis de la marche	-	43	-	43	-	20	47%	3	20	129.00		129.00 €
West orient raid	-	5	-	5	5	1	20%	-	4	80.00	100	100.00 €
TOTAL												9 245.00 €

Autres associations :

Autres associations	2024
Amicale laïque de Plumélia	300.00 €
Apel St Méliau	300.00 €
Comité animation de la Villeneuve	300.00 €
Comité jumelage	300.00 €
Fnaca	300.00 €
Comité des fêtes - St hilaire	300.00 €
Comité des fêtes - St Nicolas	300.00 €
L'outil en main	300.00 €
Les amis de Talvern	300.00 €
sos etang	300.00 €
habanera	300.00 €
club de l'amitie bieuz	300.00 €
Comite du resto	300.00 €
ape bieuz	300.00 €
club des retraités plumeliau	300.00 €
esp	300.00 €
les furieux	300.00 €
Les amis de la Ferrière	300.00 €
TOTAL	5 400.00 €

Associations extérieures :

Asso extérieures Plumélia/Bieuzy 10e/-18ans à condition que l'activité ne soit pas proposée sur la commune			
	Nbre	Montant U	Total
10 élèves basket vérifier -18ans	15	11 €	165.00 €
olympic cycliste	2	11 €	22.00 €
avenir cycliste baud	4	11 €	44.00 €
Total associations hors commune			231.00 €

Pompiers :

	Nbre	Montant U	Total
Pompier Plumeliau noel 21 enfants*20e	25	20 €	500.00 €
pompier bieuz 12 enfants* 20e	12	20 €	240.00 €
Total asso pompiers			740.00 €

Associations à caractère social :

Associations à caractère social ayant sollicitées des subventions au titre de 2020	Bénéficiaire 2024	Montant 2024
Jalmalv (accompagnement fin de vie)	x	100
Hemera (unité de soins palliatifs Noyal Pontivy)	x	100
EFAIT (asso toxicomanie)	x	100
Ligue contre le cancer - Pontivy	X	140
FNATH Accidentés du travail	x	100
Rêves de clown	x	100
TOTAL	6	640

Subventions exceptionnelles :

Subvention exceptionnelles	2024
bal des enflammés	750.00 €
comite de jumelage	1 000.00 €
CSP Espagne	1 500.00 €
Comité des fêtes - St Nicolas	250.00 €
festival fury	1 500.00 €
sos etang	700.00 €
acca de bieuzy chasse	500.00 €
foot bieuzy vestiaire	750.00 €
deplacements nationaux canoé	400.00 €
Les Barjo's - Création asso Billard (investissen	1 200.00 €
Sanitaire canoé-kayak	350.00 €
TOTAL	8 900.00 €
TOTAL GLOBAL	24 516.00 €

Autres subventions :

Feux d'artifice : Prise en charge par la commune de 2 feux d'artifice (Saint Jean et 14 juillet) à hauteur de 1 950 € / feu

Subvention pour services rendus	Bénéficiaire 2024	Montant 2024
gratification du travail réalisé à la Cantine scolaire + médiathèque Résidence la Villeneuve	x	800

Amicale du personnel	Bénéficiaire 2024	Montant 2024
Subvention : base : 0.5% de la masse salariale (montant total indicatif)	sous condition	4500

(1) sous condition d'actions menées en 2024 et sur justificatif de l'usage des fonds N-1

Subventions Ecoles :

Ecoles primaires - transport car sorties scolaires		2024		Montant (par forfait)
		Nbre élèves	PU/élèves	
APEL Transport	Montant forfaitaire par élève pour tous 6.50 € / forfait		6.50	0.00
Amicale Du Bel Air - Plumélia			6.50	0.00
Amicale Roland LE MERLUS - Bieuzy			6.50	0.00
Total		0		0.00

Règle (sur justificatif de déplacement) 1 forfait / an hors cinéma
2 forfaits maxi / an pour cinéma

Ecoles primaires - nuitées voyages scolaires		2024		Montant
		Nbre nuitées	PU/nuitée	
OGEC St Méliau	Montant forfaitaire par nuitée pour tous 7.60 € / nuitée		7.60	0.00
Amicale Du Bel Air - Plumélia			7.60	0.00
Amicale Roland LE MERLUS - Bieuzy			7.60	0.00
Total		0		0.00

Ecoles primaires - nuitées Classe de neige		2024		Montant
		Nbre nuitées	PU/nuitée	
OGEC St Méliau	Montant forfaitaire par nuitée pour tous 10.15 € / nuitée	212	10.15	2 151.80
Amicale Du Bel Air - Plumélia			10.15	0.00
Amicale Roland LE MERLUS - Bieuzy			10.15	0.00
Total		212		2 151.80

Fournitures scolaires St Méliau		2024		Montant
		Nbre élèves	PU/élève	
OGEC St Méliau			55.70	0.00

Livres scolaires		2024		Montant
		Nbre élèves	PU/élève	
OGEC St Méliau			3.50	0.00
Amicale Du Bel Air - Plumélia			3.50	0.00
Amicale Roland LE MERLUS - Bieuzy			3.50	0.00
Total				0.00

Organismes de formation alternance		2024		Montant
		Nbre élèves	PU/élève	
Chambre des métiers 56	Montant forfaitaire de 29.00 € / élève		29.00	0.00
Chambre des métiers 22		1	29.00	29.00
CFA Bâtiment 56		5	29.00	145.00
CFA Bâtiment 22		2	29.00	58.00
CFA Bâtiment 29			29.00	0.00
CFA Bâtiment 85			29.00	0.00
Lycée Horticole St Jean B		non / pas alternance		
IFAC - CCI Bretagne - Brest			29.00	0.00
MFR Loudéac La Rouvraie Montauban de Bretagne			29.00	0.00
MFR Guillier			29.00	0.00
MFR Loudéac			29.00	0.00
Total		8		232.00

SUBVENTIONS Hors Social

Organisme	Commentaire	Montant 2024	Décision N-1 pour rappel	Montant 2023 pour rappel
Solidarité Paysans Bretagne	Oui		Oui	
Radio Bro Gwened	Reconduit sous condition d'annonces gratuites		Reconduit sous condition d'annonces gratuites	
SPREV	Reconduit pour 2 guides		Reconduit pour 2 guides	2800.00

Subventions à caractère économique :

Dénomination	Objet	Montant
Renaturation sites agri	3 * 3000 € / an	9 000 €
Bar Bieuzy	Subvention location licence 4 : 140 / mois	1 680 € A proratiser durée ouverture

Adhésions :

ADHESIONS	Commentaire	Montant 2024	Décision N-1 pour rappel	montant 2023 pour rappel
BRUDED 0,32 € par habitant * 4452 hab	Reconduit		Reconduit	1417.60
CAUE 0,33 € par habitant	Reconduit		Reconduit	
APEPHA	Compensation avec usage adresse postale de l'asso / 0 €		Reconduit	
LPO	Reconduit si demande		Reconduit si demande	
Art dans les Chapelles	Reconduit	1442.40	Reconduit	1217.79
Bretagne 5/5	Non reconduit - Pose des panneaux acquis en 2022 à faire en 2024		Oui - Nouveau	
Association des Maires du Morbihan 0,296 € par habitant	Reconduit		Reconduit	
Fondation du patrimoine	Reconduit	500.00	Reconduit	500.00
ACBSAB (lutte frelons asiatiques)	Reconduit		Reconduit	40.00
Agriculteurs de Bretagne 0,10 € par habitant	Reconduit		Reconduit	450.00
Fédération des boutiques à l'essai	Reconduit		Reconduit	1000.00

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU l'avis de la Commission Sports Loisirs et Vie Associative,
VU l'avis de la Commission Affaires sociales et Santé,
VU l'avis de la Commission Finances en date du 15 février,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE le tableau des subventions 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,

Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.	
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-15. SUBVENTION AU CCAS – EXERCICE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2121-29,
CONSIDERANT les missions du Centre Communal d'Action Sociale,

Dans le respect de l'autonomie du C.C.A.S. et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la ville de Pluméliau-Bieuzy s'engage à lui apporter, certaines fonctions, son savoir-faire et son expertise.

À cet effet, pour permettre au C.C.A.S. d'assurer ses missions et d'optimiser sa gestion et son fonctionnement, la commune met à disposition ses services supports.

À des fins de bonne gestion, la commune a entériné le principe de la mutualisation des directions supports susmentionnées en définissant les modalités de collaboration et d'échanges entre la Ville et son C.C.A.S., tant en termes d'objectifs, de moyens et de ressources, que d'obligations réciproques d'ordre juridique, financier et humain.

Malgré cela, le budget du C.C.A.S. reste déficitaire et nécessite l'attribution d'une subvention communale pour mener à bien ses missions.

Pour l'exercice 2024, il est proposé de verser au CCAS la somme 153 900 € répartie comme suit :

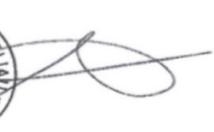
- 95 300 € Subvention des de l'aide sociale pour les repas des familles
- 23 600 € Subvention au titre de l'aide sociale aux administrés
- 35 000 € Subvention de résorption du déficit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE le versement d'une subvention de 153 900 € au C.C.A.S de Pluméliau-Bieuzy au titre de l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,




Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.	
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-16. TARIFS 2024

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs de la Commune pour l'année 2024.

VU l'avis de la Commission Finances commune en date du 15 février 2024,
PROPOSE les tarifs 2024 comme suit :

LOCATION DE LA SALLE OMNISPORTS PLUMELIAU (associations extérieures) 13.15 €

LOCATION DES SALLES POUR DES ACTIVITES ENCADREES PAR DES PROFESSIONNELS

Espace Droséra (par Heure) 7.40 €

Salle restaurant scolaire Plumélieu 2.55 €

Location pour réunions de famille après obsèques

Salle 76.10 €

Location vaisselle 34.40 €

Caution ménage 110.70 €

Caution salle et mobilier 220.50 €

Facture tri sélectif 59.00 €

Location de la salle DROSERA - Tarifs 2023

Location de la salle DROSERA - Tarifs 2024

Location de la salle du conseil - Mairie

Location Auditorium

LOCATION DE MATERIEL / JOURNEE

1 table et 2 bancs 8.70 €

1 barrière 2.55 €

1 table 6.20 €

2 bancs 2.50 €

Location wc transportables

- Associations de la commune : tarif / jour 86.40 €

- Autres locations : tarif / jour 172.30 €

Chapiteau

- Associations de la commune : tarif / jour Gratuit

- Autres locations : tarif / jour 77.60 €

Location minibus

Associations 100 Premiers KM annuels Gratuité

Au delà du 100ème KM - par KM 0.11 €

Carburant à la charge du bénéficiaire

Caution 520.00 €

Facturation réalisée à l'année civile

Autres communes Tarif / KM 0.52 €

CANTINE

Le repas	3.67 €
Repas occasionnel	5.08 €
Repas familles de 3 enfants et + (à la cantine municipale)	3.51 €
Pique-nique (repas non fourni)	1.12 €
Tarif majoré (absence ou inscription hors délais de prévenance)	7.36 €

BIBLIOTHEQUE

Abonnement annuel	Gratuité réseau
Cours informatique	Médi@ne 17.70 €

CIMETIERE

Occupation d'un caveau communal	
Jusqu'à 30 jours – Forfait	25.00 €
Par jour supplémentaire	1.10 €
Concession de terrain tarif au m²	
15 ans	80.00 €
30 ans	269.00 €

COLUMBARIUM

Concession de 15 ans - Module grandes cases 4 urnes	566.00 €
Concession de 15 ans - Module petites cases 2 urnes	484.00 €

Caveau d'occasion - vente en l'état

6 places	1 292.00 €
4 places	861.00 €
3 places	646.00 €
2 places	431.00 €
1 place	215.00 €

PONT BASCULE

Abonnement	45.80 €
Pesée abonnés	4.70 €
Pesée non abonnés	6.20 €

Tarif horaire intervention des services techniques (cas de plaintes)

Avec petit matériel	114.00 €
Avec gros matériel	171.00 €

Pose de buse 6M	343.00 €
-----------------	----------

Travaux élagage	
Tracteur élagueuse et télescopique	171.00 €

Occupation espace public

	Professionnels hors commune		Professionnels de la commune	Observations
Type	Bourg Plumélieu	Bourg Bieuzy et quartiers		
Camions commerciaux	32.3 € la ½ journée	16.1 € la ½ journée	20% du tarif hors commune	limiter l'affichage aux espaces dédiés sinon facturation doublée
Food Truck	3.3 € la place jusque 5ML + 2.15 € au-delà	2.15 € la place jusque 5ML + 1.65 € au-delà	20% du tarif hors commune	
Marchés	3.3 € la place jusque 5ML + 2.15 € au-delà	2.15 € la place jusque 5ML + 1.65 € au-delà	20% du tarif hors commune	
Terrasses			10 € forfait annuel	
Cirques	20.7 € l'emplacement	20.7 € l'emplacement	20% du tarif hors commune	

MAIRIE (réunions exclusivement - sur horaires d'ouverture de la mairie)

Salle du conseil	Associations commune en semaine	Associations commune week-end	Commune (particuliers et entreprises)	Extérieur (particuliers et entreprises)
	gratuit	30.00 €	135.00 €	161.00 €
	gratuit	60.50 €	169.00 €	223.00 €
Vidéo mobile	24.30 €	24.30 €	24.30 €	24.30 €
Caution ménage	109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €
Caution salle et mobilier	217.00 €	217.00 €	217.00 €	217.00 €
Facture tri sélectif	58.50 €	58.50 €	58.50 €	58.50 €

-une gratuité d'un jour en week-end à Drosera (ou salle du conseil de la mairie ou Salle conseil mairie) par association de la commune nouvelle

-deux gratuités d'un jour en week-end à la salle polyvalente de Bieuzy par association de la commune nouvelle

MAIRIE ANNEXE (réunions exclusivement - sur horaires d'ouverture de la mairie)

Salle de la mairie annexe	Associations commune en semaine	Associations commune week-end	Commune (particuliers et entreprises)	Extérieur (particuliers et entreprises)
	gratuit	15.00 €	67.50 €	80.50 €
	gratuit	30.00 €	84.50 €	111.50 €
Vidéo mobile	12.10 €	12.10 €	12.10 €	12.10 €
Caution ménage	54.50 €	54.50 €	54.50 €	54.50 €
Caution salle et mobilier	108.50 €	108.50 €	108.50 €	108.50 €
Facture tri sélectif	29.25 €	29.25 €	29.25 €	29.25 €

-une gratuité d'un jour en week-end à Drosera (ou salle du conseil de la mairie ou Salle conseil mairie) par association de la commune nouvelle

-deux gratuités d'un jour en week-end à la salle polyvalente de Bieuzy par association de la commune nouvelle

Auditorium

		Associations commune en semaine	Associations commune week-end	Commune (particuliers et entreprises)	Extérieur (particuliers et entreprises)	Scolaires (commune et hors commune)	Complément / jour complémentaire consécutif Commune (particuliers et entreprises)	Extérieur (particuliers et entreprises)
Plateau complet (plateau accueil + auditorium)	Demi journée	gratuit	30.00 €	135.00 €	161.00 €			
	Journée	gratuit	60.50 €	168.00 €	223.00 €		33.60 €	44.50 €
	Soirée	gratuit	60.50 €	168.00 €	223.00 €	Gratuité dans le cadre micro folie	60.50 €	77.50 €
	Journée + Soirée	gratuit	89.50 €	303.00 €	384.00 €			
Accès jardin			compris	compris	compris			
Accès terrasse			compris	compris	compris			
Vidéoprojecteur + sono		24.30 €	24.30 €	24.30 €	24.30 €			
Micros HF (unitaire)	Possible 2 micros (tarif *2)	24.30 €	24.30 €	24.30 €	24.30 €			
Caution ménage		109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €			
Caution salle et mobilier		217.00 €	217.00 €	217.00 €	217.00 €			
Facture tri sélectif		58.50 €	58.50 €	58.50 €	58.50 €			

-une gratuité d'un jour en week-end à Drosera (ou salle du conseil de la mairie ou auditorium) par association de la commune nouvelle

-deux gratuités d'un jour en week-end à la salle polyvalente de Bieuzy par association de la commune nouvelle



2024

TARIFS DE LOCATION DE BIEUZY

Les tarifs sont modulables chaque année par le Conseil Municipal.
Ce sont les tarifs en vigueur au moment de la location qui seront appliqués

	associations de la commune	entreprises et particuliers de la commune				associations, entreprises et particuliers extérieurs				
		1/2 journée	1 jour		2 jours	1/2 journée	1 jour		2 jours	
			1 repas	2 repas			1repas	2 repas		complément / jour complémentaire consécutif
Salle 1	52.00 €	197.00 €	248.00 €	248.00 €	294.00 €	46.00 €	239.00 €	319.00 €	381.00 €	62.50 €
Salle 2	30.00 €	132.50 €	165.00 €	165.00 €	197.50 €	32.50 €	159.00 €	218.50 €	251.00 €	32.50 €
Salles 1 et 2	67.00 €	248.00 €	309.00 €	309.00 €	353.00 €	44.00 €	299.50 €	381.00 €	472.50 €	91.50 €
1/2 journée obsèques	NB : ligne créée en 2024 pour Bieuzy	74.00 €					74.00 €			
Cuisine + local plonge	31.50 €	114.00 €	114.00 €	114.00 €	172.00 €	58.00 €	134.50 €	134.50 €	134.50 €	199.50 €
Local plonge	12.50 €	37.00 €	37.00 €	37.00 €	59.00 €	22.50 €	48.50 €	48.50 €	48.50 €	66.50 €
1/2Journée préparation	75.00 €	75.00 €	75.00 €	75.00 €	75.00 €		75.00 €	75.00 €	75.00 €	75.00 €
Sonorisation	27.50 €	54.00 €	54.00 €	54.00 €	54.00 €		54.00 €	54.00 €	54.00 €	54.00 €
Vidéoprojecteur mobile	24.00 €	24.00 €	24.00 €	24.00 €	24.00 €		24.00 €	24.00 €	24.00 €	24.00 €
Vaisselle par 100 couverts	11.70 €	43.90 €	43.90 €	43.90 €	43.90 €		43.90 €	43.90 €	43.90 €	43.90 €
Vaisselle par 200 couverts	(X 2) 23.40 €	87.80 €	87.80 €	87.80 €	87.80 €		87.80 €	87.80 €	87.80 €	87.80 €
Vaisselle par 300 couverts	(X 3) 35.10 €	131.70 €	131.70 €	131.70 €	131.70 €		131.70 €	131.70 €	131.70 €	131.70 €
Caution salle cuisine mobilier	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €		210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €
Caution matériel vidéo hifi	105.00 €	105.00 €	105.00 €	105.00 €	105.00 €		105.00 €	105.00 €	105.00 €	105.00 €
Caution ménage	105.00 €	105.00 €	105.00 €	105.00 €	105.00 €		105.00 €	105.00 €	105.00 €	105.00 €
Facture TRI SELECTIF	59.00 €	59.00 €	59.00 €	59.00 €	59.00 €		59.00 €	59.00 €	59.00 €	59.00 €
Mise en place de tables et chaises pour 100 pers par les Services Techniques	85.00 €	98.00 €	98.00 €	98.00 €	98.00 €		98.00 €	98.00 €	98.00 €	98.00 €

(1) LOCATION DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS (décision du conseil municipal du 28 octobre 2014 amendé à compter du 1/1/2019)

Un principe de gratuité est proposé pour l'occupation des salles par les associations dans les conditions suivantes :

- Activités à but non lucratif : Réunions, animations internes...
- Activité de loisirs non enseignée par un intervenant rémunéré
- Association domiciliée sur la commune

Lorsque les locations se déroulent en week-end, les conditions tarifaires précédentes restent applicables (y compris pour les AG), au delà du nombre d'accès gratuit (voir précisions ci-dessous)

L'utilisation de la cuisine reste elle soumise à location

Nouveau à compter du 1/1/2019

-une gratuité d'un jour en week-end à Drosera (ou salle du conseil de la mairie ou auditorium) par association de la commune nouvelle

-deux gratuités d'un jour en week-end à la salle polyvalente de Bieuzy par association de la commune nouvelle



2025

TARIFS DE LOCATION DE BIEUZY

Les tarifs sont modulables chaque année par le Conseil Municipal.
Ce sont les tarifs en vigueur au moment de la location qui seront appliqués

	associations de la commune	entreprises et particuliers de la commune				associations, entreprises et particuliers extérieurs				
		1/2 journée	1 jour		2 jours	1/2 journée	1 jour		2 jours	
			1 repas	2 repas			1repas	2 repas		complément / jour complémentaire consécutif
Salle 1	53.50 €	204.00 €	257.00 €	257.00 €	304.00 €	47.60 €	247.00 €	330.00 €	394.00 €	64.50 €
Salle 2	31.10 €	137.00 €	171.00 €	171.00 €	204.00 €	33.60 €	165.00 €	226.00 €	260.00 €	33.60 €
Salles 1 et 2	69.50 €	257.00 €	320.00 €	320.00 €	365.00 €	45.50 €	310.00 €	394.00 €	489.00 €	94.50 €
1/2 journée obsèques		76.50 €					76.50 €			
Cuisine + local plonge	32.60 €	118.00 €	118.00 €	118.00 €	178.00 €	60.50 €	139.00 €	139.00 €	139.00 €	206.00 €
Local plonge	12.90 €	38.30 €	38.30 €	38.30 €	61.50 €	23.30 €	50.50 €	50.50 €	50.50 €	68.50 €
1/2Journée préparation	77.50 €	77.50 €	77.50 €	77.50 €	77.50 €		77.50 €	77.50 €	77.50 €	77.50 €
Sonorisation	28.50 €	55.50 €	55.50 €	55.50 €	55.50 €		55.50 €	55.50 €	55.50 €	55.50 €
Vidéoprojecteur mobile	24.80 €	24.80 €	24.80 €	24.80 €	24.80 €		24.80 €	24.80 €	24.80 €	24.80 €
Vaisselle par 100 couverts	12.10 €	45.40 €	45.40 €	45.40 €	45.40 €		45.40 €	45.40 €	45.40 €	45.40 €
Vaisselle par 200 couverts	(X 2) 24.20 €	90.80 €	90.80 €	90.80 €	90.80 €		90.80 €	90.80 €	90.80 €	90.80 €
Vaisselle par 300 couverts	(X 3) 36.30 €	136.20 €	136.20 €	136.20 €	136.20 €		136.20 €	136.20 €	136.20 €	136.20 €
Caution salle cuisine mobilier	217.00 €	217.00 €	217.00 €	217.00 €	217.00 €		217.00 €	217.00 €	217.00 €	217.00 €
Caution matériel vidéo hifi	109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €		109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €
Caution ménage	109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €		109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €
Facture TRI SELECTIF	61.50 €	61.50 €	61.50 €	61.50 €	61.50 €		61.50 €	61.50 €	61.50 €	61.50 €
Mise en place de tables et chaises pour 100 pers par les Services Techniques	87.50 €	101.00 €	101.00 €	101.00 €	101.00 €		101.00 €	101.00 €	101.00 €	101.00 €

(1) LOCATION DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS (décision du conseil municipal du 28 octobre 2014 amendé à compter du 1/1/2019)

Un principe de gratuité est proposé pour l'occupation des salles par les associations dans les conditions suivantes :

- Activités à but non lucratif : Réunions, animations internes...
- Activité de loisirs non enseignée par un intervenant rémunéré
- Association domiciliée sur la commune

Lorsque les locations se déroulent en week-end, les conditions tarifaires précédentes restent applicables (y compris pour les AG), au delà du nombre d'accès gratuit (voir précisions ci-dessous)

L'utilisation de la cuisine reste elle soumise à location

Nouveau à compter du 1/1/2019

-une gratuité d'un jour en week-end à Drosera (ou salle du conseil de la mairie ou auditorium) par association de la commune nouvelle

-deux gratuités d'un jour en week-end à la salle polyvalente de Bieuzy par association de la commune nouvelle

TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE DROSERA
Les tarifs sont modulables chaque année par le Conseil Municipal.
Ce sont les tarifs en vigueur au moment de la location qui seront appliqués

	associations de la commune	entreprises et particuliers de la commune					associations, entreprises et particuliers extérieurs					
		1/2 journée	1 jour		2 jours	complément / jour complémentaire consécutif	1/2 journée	1 jour		2 jours	complément / jour complémentaire consécutif	
			1 repas	2 repas				1repas	2 repas			
Salle 1 (261.28 m ²)	248 places assises 482 places debouts	53.50 €	204.00 €	257.00 €	257.00 €	304.00 €	47.60 €	247.00 €	330.00 €	330.00 €	394.00 €	64.50 €
Salles 2 et 3 (163.79 m ²)	184 places assises 369 places debouts	31.10 €	137.00 €	171.00 €	171.00 €	204.00 €	33.60 €	165.00 €	226.00 €	226.00 €	260.00 €	33.60 €
Salles 1,2 et 3 (425.07 m ²)	400 places assises 800 places debouts	69.50 €	257.00 €	320.00 €	320.00 €	365.00 €	45.50 €	310.00 €	394.00 €	394.00 €	489.00 €	94.50 €
1/2 Journée Obsèque			76.50 €					76.50 €				
Cuisine + local plonge		32.60 €	118.00 €	118.00 €	118.00 €	178.00 €	60.50 €	139.00 €	139.00 €	139.00 €	206.00 €	66.50 €
Local plonge		12.90 €	38.30 €	38.30 €	38.30 €	61.50 €	23.30 €	50.50 €	50.50 €	50.50 €	68.50 €	19.10 €
1/2Journée préparation		77.50 €	77.50 €	77.50 €	77.50 €	77.50 €		77.50 €	77.50 €	77.50 €	77.50 €	
Sonorisation		28.50 €	55.50 €	55.50 €	55.50 €	55.50 €		55.50 €	55.50 €	55.50 €	55.50 €	
Micros HF (unitaire)	Possible 2 micros (tarif *2)	24.80 €	24.80 €	24.80 €	24.80 €	24.80 €		24.80 €	24.80 €	24.80 €	24.80 €	
Vidéoprojecteur mobile		24.80 €	24.80 €	24.80 €	24.80 €	24.80 €		24.80 €	24.80 €	24.80 €	24.80 €	
Vaisselle par 100 couverts		12.10 €	45.40 €	45.40 €	45.40 €	45.40 €		45.40 €	45.40 €	45.40 €	45.40 €	
Vaisselle par 200 couverts	(X 2)	24.20 €	90.80 €	90.80 €	90.80 €	90.80 €		90.80 €	90.80 €	90.80 €	90.80 €	
Vaisselle par 300 couverts	(X 3)	36.30 €	136.20 €	136.20 €	136.20 €	136.20 €		136.20 €	136.20 €	136.20 €	136.20 €	
Caution salle cuisine mobilier		217.00 €	217.00 €	217.00 €	217.00 €	217.00 €		217.00 €	217.00 €	217.00 €	217.00 €	
Caution matériel vidéo hifi		109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €		109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €	
Caution Grand écran de projection		1 035.00 €	1 035.00 €	1 035.00 €	1 035.00 €	1 035.00 €		1 035.00 €	1 035.00 €	1 035.00 €	1 035.00 €	
Caution ménage		109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €		109.00 €	109.00 €	109.00 €	109.00 €	
Facture TRI SELECTIF		61.50 €	61.50 €	61.50 €	61.50 €	61.50 €		61.50 €	61.50 €	61.50 €	61.50 €	
Mise en place de tables et chaises pour 100 pers par les Services Techniques		87.50 €	101.00 €	101.00 €	101.00 €	101.00 €		101.00 €	101.00 €	101.00 €	101.00 €	

[1] LOCATION DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS (décision du conseil municipal du 28 octobre 2014 amendé à compter du 1/1/2019)
 Un principe de gratuité est proposé pour l'occupation des salles par les associations dans les conditions suivantes :
 - Activités à but non lucratif : Réunions, animations internes...
 - Activité de loisirs non enseignée par un intervenant rémunéré
 - Association domiciliée sur la commune
 Lorsque les locations se déroulent en week-end, les conditions tarifaires précédentes restent applicables (y compris pour les AG), au delà du nombre d'accès gratuit (voir précisions ci-dessous)
 L'utilisation de la cuisine reste elle soumise à location
 Nouveau à compter du 1/1/2019
 -une gratuité d'un jour en week-end à Droséra (ou salle du conseil de la mairie ou auditorium) par association de la commune nouvelle
 -deux gratuités d'un jour en week-end à la salle polyvalente de Bieuzy par association de la commune nouvelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE les tarifs 2024 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,



Claude ANNIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 04/04/2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte cette délibération.	
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	1

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-17. CONTRAT ASSOCIATION DE L'ÉCOLE PRIVEE

Une circulaire du ministère de l'Éducation nationale, publiée le 15 mars 2012, précise les conditions de mise en œuvre de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 instaurant la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat qui accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence et du décret n° 2010-1348 du 09 novembre 2010 pris pour son application.

Le code de l'Éducation, dans ses articles L 442-5 et suivant, expose les situations pour lesquelles la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat est obligatoire (élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située hors de sa commune de résidence) et la nature des dépenses qui doivent obligatoirement être prises en charge par la commune de résidence de l'élève.

La liste des dépenses de fonctionnement à prendre en compte pour le calcul de la contribution communale est annexée à la circulaire.

Le Conseil municipal, par délibération en date du 7 mars 2019, a décidé la conclusion d'un contrat d'association en faveur de l'école privée pour les élèves maternelle et primaire et a fixé le mode de calcul de la subvention.

La commune de Pluméliau-Bieuzy se propose de financer les maternelles et les élémentaires sur la base du coût moyen d'un élève de l'école publique sur les 4 dernières années pour les maternelles, et du coût d'un élève de l'année N-1 pour les élémentaires. Soit pour le contrat de l'année 2024 :

- Maternelles - Moyenne du coût d'un élève sur les 4 dernières années plafonné au coût de l'année 2023 : 1 462.24 €

- Élémentaires - Moyenne du coût d'un élève de 2023 : 273.72 €

Pour l'année 2024, le montant de la subvention à verser sera de :

- Maternelles : 96 508 €

- Élémentaires : 29 561 €

Soit un total de 126 069 €

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009,

VU le décret n° 2010-1348 du 09 novembre 2010,
VU l'article L. 442-5 du Code de l'Éducation,
VU la délibération en date du 7 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A la majorité de 25 voix pour, et 1 abstention (Christian CLEUYOU),

APPROUVE le versement de la subvention d'un montant de 126 069 € à L'OGEC Saint-Mélieu.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Maire,



Claude ANNIC

AR-Sous-Préfecture de Pontivy

056-200085041-20240409-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2024

Publication le : 10-04-2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	26

Vote	
Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.	
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2024, le 04 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à Salle du conseil municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Claude ANNIC, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 22/03/2024.

Présents : Claude ANNIC, Carine PESSIOT, Emilie LE FRENE, Maryse GARENAUX, Jean-Luc EVEN, Nicolas JEGO, Laurette CLEQUIN, Philippe BOIVIN, Camille VERHOYE, Martine CONANEC, Christian CLEUYOU, Anita LE GOURRIEREC, Anne DUCLOS, Fanny GUILLERMIC, Yannick JEHANNO, Jean-Charles THEAUD, Gilles LEPETITCORPS, Patrice HAYS, Betty LE HIR

Excusés : Christophe FAVREL, Gwenael GOSSELIN, Sébastien LE GALLO, Nicole MARTEIL, David LE MANCHEC, Benoît QUERO, Magali VEYRETOU, Joël NICOL

Excusé(s) ayant donné procuration : Gwenael GOSSELIN pouvoir à Claude ANNIC, Nicole MARTEIL pouvoir à Laurette CLEQUIN, Christophe FAVREL pouvoir à Gilles LE PETITCORPS, Sébastien LE GALLO pouvoir à Jean-Luc EVEN, David LE MANCHEC pouvoir à Anita LE GOURRIEREC, Benoît QUERO pouvoir à Jean-Charles THEAUD, Joël NICOL pouvoir à Carine PESSIOT

Absent(s) : Nicolas LE STRAT, Alan LE GOURRIEREC

A été nommé(e) secrétaire : Madame Camille VERHOYE

2024-04-18. ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES : LA CHARTE+NATURE

Depuis 2016, Blavet terres & eaux accompagne les communes du territoire vers une évolution des pratiques d'entretien des espaces verts dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial du bassin versant. Jusqu'en 2023, l'outil d'accompagnement utilisé était la charte régionale d'entretien des espaces communaux. Afin de répondre aux évolutions des besoins communaux, la charte régionale évolue pour devenir à partir de 2024 la charte d'entretien des espaces des collectivités + Nature et permet d'enrichir le suivi en intégrant de nouvelles thématiques : la gestion de l'eau, les déchets verts, la biodiversité et la communication. Cette dernière est portée par le réseau Dephy Collectivités Bretagne, animé par la FREDON Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et soutenu par la Région. Les communes souhaitant continuer de bénéficier de l'accompagnement proposé par Blavet terres & eaux sont invitées à le confirmer au travers de cette délibération.

CONSIDERANT que la commune de PLUMELIAU-BIEUZY est déjà engagée dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, voire, est déjà en zéro phyto depuis plusieurs années pour l'entretien des espaces communaux. Cette charte permet de poursuivre les efforts déjà réalisés et d'identifier des priorités d'actions à mettre en œuvre : réalisation d'un plan de gestion différenciée, récupération des eaux de pluie, désimperméabilisation, etc...

Il est proposé à l'assemblée de poursuivre l'accompagnement proposé par Blavet terres & eaux au travers de ce nouvel outil qu'est la charte d'entretien des espaces des collectivités + Nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
A l'unanimité (26 pour),

APPROUVE les objectifs de la Charte régionale +Nature et de s'engager dans la poursuite de la démarche vers le zéro phyto et une gestion écologique durable de l'entretien des espaces publics,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la Charte +Nature

Le Maire,




Claude ANNIC